

## STENRETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada Service national de passation de marchés

Soumission par télécopieur:

1-866-246-6893

Soumission par courriel:

pc.soumissionsami-bidsrpc.pc@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

## INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

#### Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

#### Soumission à: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency Calgary, AB



Title-Sujet  Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff –  Parc national Banff					
Solicitation No No. de l'invitation 5P468-21-0106/A			Date: aout 31, 2021		
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-21-00967108		AG	Client Ref. No. – No. de réf du client.		
Solicitation (	Closes – L'invitation pre	nd fi	in:		
at – à 2:00 PM	<b>on</b> – <b>le</b> 20 septembre 2021	Time Zone - Fuseau horaire MDT – HAR			
F.O.B F.A.B. Plant-Usine:	F.O.B F.A.B. Plant-Usine: □ Destination: ☑ Other-Autre: □				
Address Inquir	ies to: - Adresser toute demand	le de	renseignements à :		
Brinthan Bal	akumar <u>Brinthan.ba</u>	lakı	umar@canada.ca		
Telephone No No de téléphone			Fax No. – No de FAX:		
(587) 832- 1894			(866) 246-6893		
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:					
See Herein –	See Herein – Voir aux présentes				

#### TO BE COMPLETED BY THE BIDDER À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONAIRE

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	•			
Address - Adresse				
TAMESSO TAMESSO				
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur				
Titale - Titre				
Telephone No N° de téléphone:				
Facsimile No N° de télécopieur:				
Signature	Date			

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff - Parc national Banff

## **INVITATION À SOUMISSIONNER**

#### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

# LES OFFRES REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES.

# LES OFFRES REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres est <u>pc.soumissionsami-bidsrpc.pc@canada.ca</u>. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que <u>pc.soumissionsami-bidsrpc.pc@canada.ca</u> ne seront pas acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le 1-866-246-6893

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés. Les documents d'appel d'offres doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

#### RÉVISIONS DES GARANTIES DE SOUMISSION ET CONTRACTUELLES

Les soumissionnaires sont informés que les exigences relatives à la présentation des garanties ont été révisées. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs garanties conformément aux instructions révisées, comme indiqué ci-dessous.

IG08 du R2710T a été modifié, voir IP05 Exigences en matière de garantie de soumission.

CG9.2.2 du R2890D a été modifiée, voir CS07 Types et montants de la garantie contractuelle.

#### **SOUMISSIONS À DEUX SOUMISSIONS**

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux soumissions ». Consulter l'IP04 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

#### **DÉPÔT DIRECT**

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à: <a href="http://www.depotdirect.gc.ca">http://www.depotdirect.gc.ca</a>

Avis aux soumissionnaires : Il n'y aura pas d'ouverture publique aux fins de la présente demande de soumissions. Voir l'IP05 pour de plus amples instructions.

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

## **TABLE DES MATIÈRES**

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite optionnelle des lieux
- IP04 Livraison des soumissions
- IP05 Révision des soumissions
- IP06 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IP07 Ouverture des soumissions / Évaluation
- IP08 Établissement de la soumission
- IP09 Fonds insuffisants
- IP10 Compte rendu
- IP11 Période de validité des soumissions
- IP12 Documents de construction
- IP13 Sites Web

## R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2021-04-01)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement soumission

## **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

- CS01 Exigences relatives à la sécurité
- CS02 Condition d'assurance
- CS03 Changements aux conditions générales
- CS04 Types et montants de la garantie contractuelle

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 Identification du projet

SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire

SA03 Offre

SA04 Période de validité des soumissions

SA05 Acceptation et contrat

SA06 Durée des travaux

SA07 Garantie de soumission

SA08 Signature

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

**APPENDICE 3 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS** 

ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

4 de 21

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

#### **IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION**

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
  - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2021-04-01)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis;
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

3. Les offres reçues par télécopieur et par courriel seront acceptées comme étant officielles. Les offres reçues en personne ou par courrier ne seront pas acceptées.

R2710T section IG09, ajoutez le paragraphe suivant:

- 5. Les offres reçues par télécopie et par courrier électronique seront acceptées comme étant officielles et doivent répondre aux exigences suivantes;
  - a) Doivent êtres complétées et soumises sur le formulaire de soumission et d'acceptation prévu
  - b) Doivent indiquer:
    - Numéro du projet
    - Numéro de l'invitation
    - Nom du soumissionnaire
    - Heure et la date de clôture
  - c) Le soumissionnaire doit fournir une copie électronique de sa garantie de soumission. L'APC vérifiera la validité du dépôt de garantie après la clôture.
  - d) Doit être reçue avant l'heure de clôture des offres au numéro de télécopieur 1-866-246-6893 ou par courriel à pc.soumissionsami-bidsrpc.pc@canada.ca.

#### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel brinthan.balakumar@canada.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### **IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX**

1. Il y aura une visite facultative des lieux le 13 septembre 2021 à 11 h (HAR). Les soumissionnaires intéressés doivent se présenter au Upper Hot Springs de Banff. Il importe de prendre note que tout au plus deux (2) représentants par entreprise seront admis à la visite des lieux. Si la visite suscite suffisamment d'intérêt, Parcs Canada pourrait accueillir les soumissionnaires selon des plages horaires prédéterminées afin de respecter les protocoles d'éloignement physique.

Conformément aux règlements provinciaux en matière de santé, les soumissionnaires intéressés ne doivent présenter aucun symptôme et doivent prendre des mesures d'éloignement social sur le site. Il est recommandé de porter un masque et des gants. Conformément à la réglementation provinciale en matière de santé et sécurité, les visiteurs doivent être exempts de symptômes, porter un masque et des gants jetables, et observer les principes d'éloignement physique lorsqu'ils sont présents sur le site.

Les soumissionnaires sont priés de prendre contact avec l'autorité contractante avant la visite des lieux pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui y assisteront. Ils pourraient devoir signer une feuille de présence. Ceux qui n'assistent pas à la visite ou qui n'y envoient pas de représentant ne pourront pas obtenir d'autre rendez-vous, mais ils seront tout de même autorisés à présenter une soumission. Toute précision ou modification apportée à l'appel d'offres à la suite de la visite des lieux y sera intégrée à titre de modification.

#### IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

L'article IG09 de R2710T est remplacé par ce qui suit:

- Les soumissions devront être présentées en respectant un processus à « deux soumissions »
- La soumission doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice
   « Appel d'offres » pour la réception des soumissions. Elle doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 3. Le formulaire de qualification (Appendice 3), et tout document(s) connexe(s) requis, doivent porter la mention "Soumission 1". Le Formulaire de soumission et d'acceptation (SA), le Formulaire de prix combinés, et la Garantie de soumission doivent porter la mention "Soumission 2".

Les soumissionnaires qui envoient leurs documents par télécopieur : veuillez placer une page couverture devant chaque soumission portant la mention " Soumission 1 " et " Soumission 2 ". Les soumissionnaires qui envoient leurs documents par courriel : veuillez joindre 2 fichiers distincts portant comme titre " Soumission 1 " et " Soumission 2 ".

4. La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.

#### 1P05 EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION

R2710T – Instructions générales – Services de construction – Les modifications suivantes sont apportées aux Exigences relatives à la garantie de soumission :

Supprimer l'IG08.2 et remplacer par ce qui suit :

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

- 2. Le cautionnement de soumission (formulaire <u>PWGSC-TPSGC 504</u>) doit être présenté dans un formulaire approuvé, dûment rempli et portant des signatures valides et exécutoires ainsi que le sceau d'une compagnie de cautionnement approuvée dont les cautionnements sont acceptés par le gouvernement du Canada au moment de la clôture des soumissions ou d'une compagnie désignée à l'Appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues, du Conseil du Trésor.
- 2.1 Un cautionnement de soumission doit être soumis dans un format électronique s'il répond aux critères suivants :
  - a. La version soumise par le soumissionnaire doit être un fichier électronique crypté d'un certificat numérique intégré vérifiable par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.
  - La version soumise doit être consultable, imprimable et stockable dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec les systèmes du Canada et doit être présentée dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF.
  - c. La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, et ce, à la discrétion du Canada.
  - d. La vérification sera confirmée par la compagnie de cautionnement ou par un fournisseur de services de vérification approuvé par la compagnie de cautionnement.
  - e. Si un cautionnement original ou vérifiable n'est pas présenté, la soumission sera jugée non conforme. Les soumissions non conformes seront rejetées.
- 2.2 Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.
- 2.3 Les cautionnements qui réussissent au processus de vérification seront considérés comme originaux et authentiques.

#### **IP06 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

☐ Section 1: Qualifications:

Une offre peut être révisée par télécopieur ou par courrier électronique conformément à la IG10 de <u>R2710T</u>. Le numéro de télécopieur pour la réception des révisions est le **1-866-246-6893** et l'adresse de courriel est <u>pc.soumissionsamibidsrpc.pc@canada.ca</u>.

### **IP07 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION**

- 1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
- 2. Soumission 1 Section 1 : Qualifications et/ ou Sera ouverte en privé. Cette soumission sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage ou d'échec/ou de pointage. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

Les soumissionnaires doivent remplir et fournir les informations suivantes. Ces formulaires / qualifications ou une copie identique dans le contenu et le format doivent être inclus dans la "Soumission 1 - QUALIFICATIONS".

- -Formulaire/ Exigence No. 1 Réalisations du personnel clé Maçonnerie de pierres
- 3. Soumission 2 Prix Seules les soumissions des soumissionnaires qui répondent aux exigences obligatoires de qualification seront ouvertes. L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
  - ☐ Dans la soumission 2, le soumissionnaire doit fournir:
    - Formulaire de soumission et d'acceptation (SA)

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

- Formulaire de prix combinés
- Garantie de soumission
- 4. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.

Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure sur la page couverture de l'Appel d'offres.

#### **IP08 ÉTABLISSEMENT DE LA SOUMISSION**

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

### **IP09 FONDS INSUFFISANTS**

- Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
  - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sousalinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

#### IP10 COMPTE RENDU

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### IP11 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff - Parc national Banff

- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
- Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

#### **IP12 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie électronique des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

#### **IP13 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues <a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl">http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl</a>

Achats et ventes <a href="https://achatsetventes.gc.ca/">https://achatsetventes.gc.ca/</a>

Sanctions économiques canadiennes <a href="http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra">http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra</a>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf</a>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html</a>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html</a>

Formulaire de déclaration

http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

**Accord Commerciaux** 

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

## **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
  - c. Dessins et devis:
  - d. Conditions générales et clauses:

R2810D	(2017-11-28);
R2820D	(2016-01-28);
R2830D	(2019-11-28);
R2840D	(2008-05-12);
R2850D	(2019-11-28);
R2865D	(2019-05-30);
R2870D	(2018-06-21);
R2880D	(2019-11-28);
R2890D	(2018-06-21);
R2900D	(2008-05-12):
R2950D	(2015-02-25);
	R2830D R2840D R2850D R2865D R2870D R2880D R2890D R2900D

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

## CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE**

#### 1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### 2) Période d'assurance

- Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

## 3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

#### **CS03 CHANGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES**

**AJOUTER** ce qui suit à CG8.4 de R2882D (2019-11-28)

CG8.4.5 Les délais pour entamer et achever les négociations prévues dans les CG8.4.1, CG8.4.2 et CG8.4.3 peuvent être prolongés par le Canada pour une période maximale de 30 jours si, de l'avis exclusif du Canada, une prolongation est nécessaire pour l'une des raisons suivantes :

- a) le différend est complexe au point qu'une évaluation de la demande par une tierce partie ou un autre professionnel est nécessaire ;
- b) au cours des négociations, l'entrepreneur soulève de nouvelles questions ou de nouveaux points qui n'avaient pas été mentionnés dans l'avis de différend ;

File Name - Nom du dossier Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

- c) si le Canada ou l'entrepreneur a besoin de plus de temps pour consulter ou engager un représentant légal pour le conseiller sur le différend ; et
- d) si le Canada ou l'entrepreneur est incapable d'entamer ou de participer aux négociations en raison de circonstances imprévues et indépendantes de la volonté du Canada ou de l'entrepreneur, selon le cas.

## CS04 TYPES ET MONTANTS DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE Supprimer la CG9.2.2 et remplacer par ce qui suit :

Le cautionnement d'exécution (formulaire <u>PWGSC-TPSGC 505</u>) et le cautionnement pour le paiement de la maind'œuvre et des matériaux (formulaire <u>TPSGC-PWGSC 506</u>) mentionnés au sous-alinéa 1a) de la CG9.2 doivent être présentés dans un formulaire et provenir d'une compagnie de cautionnement reconnue par le Canada (voir l'Appendice L, <u>Compagnies de cautionnement reconnues</u>, du Conseil du Trésor). Les cautionnements peuvent être présentés en format papier portant une signature et un sceau, OU en format électronique/numérique.

Les versions électroniques/numériques doivent être conformes aux exigences suivantes :

- 1. Le cautionnement d'exécution et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux peuvent être soumis dans un format électronique ou numérique s'ils répondent aux critères suivants :
  - 1.1 Les versions soumises par l'entrepreneur doivent être vérifiables par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.
  - 1.2 Les versions soumises doivent être consultables, imprimables et stockables dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec les systèmes du Canada et doivent être présentées dans un seul fichier. le format autorisé étant le format PDF
  - 1.3 La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, à la discrétion du Canada, et ne doit pas nécessiter de mots de passe ni de frais.
  - 1.4 Les résultats de la vérification doivent fournir une indication claire, immédiate et imprimable de réussite ou d'échec relativement à l'article 1.1.
- 2. Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.

Signature

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

#### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

L'Agence Parcs Canada (APC) recherche les services d'un entrepreneur ayant de l'expérience dans les travaux de béton et de réparation de la maçonnerie pour réaliser un projet aux sources thermales Upper Hot Springs de Banff. Le projet comprend la réparation d'un mur de soutènement existant en pierre de Rundle ainsi que l'excavation et la construction d'un nouveau mur en béton directement adjacent coulé sur place.

Consultez les dessins et le devis pour obtenir plus de détails sur les exigences de ce projet.

SA02	NOM COMMERCIAL ET	ADRESSE DU SOUMISSIO	NNAIRE	
Nom lé	egal:			
Nom a	lternatif (si applicable): _			
Adress	e:			
Téléph	one:	Télécopieur:	NEA	_
Adress	e électronique:			<del></del>
Le sou	<b>OFFRE</b> missionnaire offre au Cana mission pour le <b>MONTANT</b>	da d'exécuter les travaux du TOTAL DE LA SOUMISSIO	u projet mentionné ci-dessus, conforméme ON INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.	ent aux documents
	<b>PÉRIODE DE VALIDITÉ</b> l mission ne peut être retirée		(30) jours suivant la date de clôture de l'in	vitation.
À l'acc			ontrat exécutoire est formé entre le Canada ux Documents du contrat.	a et l'entrepreneur.
	<b>DURÉE DES TRAVAUX</b> preneur doit exécuter et co	mpléter les travaux au plus t	tard le 30 novembre 2021.	
Le sou garanti		umission une garantie de so	oumission conformément à l'IG08 - Exige - Services de construction - Exigences rela	
SA08	SIGNATURE			
Nom e	t titre de la personne autoris	sée à signer au nom du sour	missionnaire (Tapés ou lettres moulées)	

Date

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

## **APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

#### **MONTANT FORFAITAIRE**

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (M Excluant les taxes applicable	· I D
---	-------

#### **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

1	matériaux  Reconstruction d'un câble mural	mesure M3	(QE) 8	taxe(s) applicables	Excluant les taxe(s) applicables  \$
TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)  Excluant les taxes applicable(s)				\$	

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC)	\$
Excluant les taxes applicable(s)	

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff - Parc national Banff

## APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

(Le texte est copié de la Politique d'inadmissibilité et de suspension <a href="https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/guide-fra.html">https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/guide-fra.html</a> daté le 2020-12-16)

**Liste des noms :** Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- i. les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- ii. les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- iii. les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des

du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

## **APPENDICE 3 - FORMULAIRE DE QUALIFICATION (SOUMISSION 1)**

## NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE Adresse: Téléphone: \_\_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_\_ Courriel électronique: EXIGENCES DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS - LISTE DE VÉRIFICATION La liste des formulaires et des documents fournis ci-après a pour but d'aider le soumissionnaire à établir une soumission complète. Il appartient au soumissionnaire de satisfaire à toutes les exigences de présentation des propositions. Veuillez suivre les instructions détaillées de l'article IG 09 « Livraison des soumissions » de la clause R2710T Instructions générales aux proposants, comme modifié à IP04 Livraison des soumissions. Les formulaires, attestations et curriculum vitae (CV) demandés dans l'appendice 3 doivent être remplis et joints à la soumission. Si l'un de ces documents n'est pas rempli et fourni avec la soumission, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dans leguel il devra transmettre les renseignements reguis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu rendra la soumission irrecevable. Veuillez noter que l'APC se réserve le droit de communiquer avec la personne susmentionnée à des fins de vérification des renseignements fournis aux présentes. **SOUMISSION 1** Ceci est un résumé de tous les formulaires et curriculums vitae demandés. Les soumissionnaires doivent remplir les formulaires ci-joints. Ces formulaires, ou un document dont le contenu et le format sont identiques, ainsi que les curriculums vitae doivent faire partie de la soumission et se trouver dans Soumission 1 - QUALIFICATIONS ». ☐ Partie 1: Formulaires: Formulaire n° 1 – Réalisations du personnel clé - Maçonnerie de pierres (fournir Maçonnerie curriculums vitae) **SOUMISSION 2** ☐ Dans une soumission distincte, les soumissionnaires doivent fournir :

- Formulaire de soumission et d'acceptation (SA),

- Le formulaire de prix combinés
- Garantie de soumission

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

## 1. Réalisations du personnel clé - Maçonnerie de pierres

Les soumissionnaires doivent donner l'exemple de deux projets antérieurs réalisés au cours des cinq dernières années par un maçon ayant de l'expérience dans la réparation de la maçonnerie patrimoniale ainsi que dans la réparation ou la reconstruction d'éléments de maçonnerie autoportants en mortier tels que des murs.

Les soumissionnaires doivent présenter le curriculum vitae à jour de leur Maçonnerie de pierres.

# Formulaire n° 1 Expérience du personnel – Maçonnerie de pierres

	Projet 1	Projet 2
Nom de l'entreprise du		
soumissionnaire ou du		
sous-traitant		
Nom du maçonnerie		
de pierres (joindre une		
copie du curriculum		
vitae)		
Emplacement du		
travail		
Municipalité et		
province		
Description des		
travaux		
Date d'achèvement		
définitif		
Valeur finale de		
l'ensemble des travaux		
Personne-ressource du		
client du projet		
Numéro de téléphone		
et adresse courriel du		
client		

'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus
Signature du soumissionnaire

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

## ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

*	
---	--

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

## ATTESTATION D'ASSURANCE

					F	age 1 of 2
Description et emplacement des trava	ux				Nº de contra	t.
					N° de projet	
Nom de l'assureur, du courtier ou de l' postal	agent Adı	resse (Nº, rue)		Ville	Provin	ce Code
Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adı	Adresse (N°, rue)		Ville Province Code		ce Code
Assuré additionnel						
Sa Majesté la Reine du chef du agissant pour le compte de l'Ag					e ministre de l'Env	rironnement,
Genre d'assurance	Compagnie et Nº de la police	Date d'effet J/M/A	Date d'expiration J / M / A		Plafonds de garantie	
Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité complémentaire/excédentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
polices sont présentement en vigue incluant le préavis d'annulation ou de la personne autorisée à signification de la personne de	de réduction de garantie	•		les de la page 2 d		eurance,  de téléphone
Signature					Date	J e J/M/A

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P468-21-0106/A

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

#### ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

#### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

#### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

## **ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION**

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer		
la mention inutile)		
Futur una una un un din ain al		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		
Sous-traitant(s) (ajouter des lighes au besoin)		
	<u> </u>	
Lieu(x) des travaux		
Description générale des travaux à exécuter		

Contracting Authority - Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

Mur de soutènement pour les sources thermales Upper Hot Spring de Banff – Parc national Banff

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.
né, (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées ésent document et les conditions du contrat.
Signature